

La construction de la maison d'école des Eyzies de Tayac (1875-1881)

5 - Les EYZIES (Dordogne) - Station préhistorique
Tayac - Eglise fortifiée (X^e et XI^e siècles) - BR - 5205

Dossier pédagogique réalisé
par le service éducatif des
Archives Départementales
de la Dordogne.

Cycle 3

9, rue Littré, 24000
PÉRIGUEUX
☎ 05.53.03.33.33

Laetitia THÉLOT
Daniel CHARBONNEL

Octobre 2011



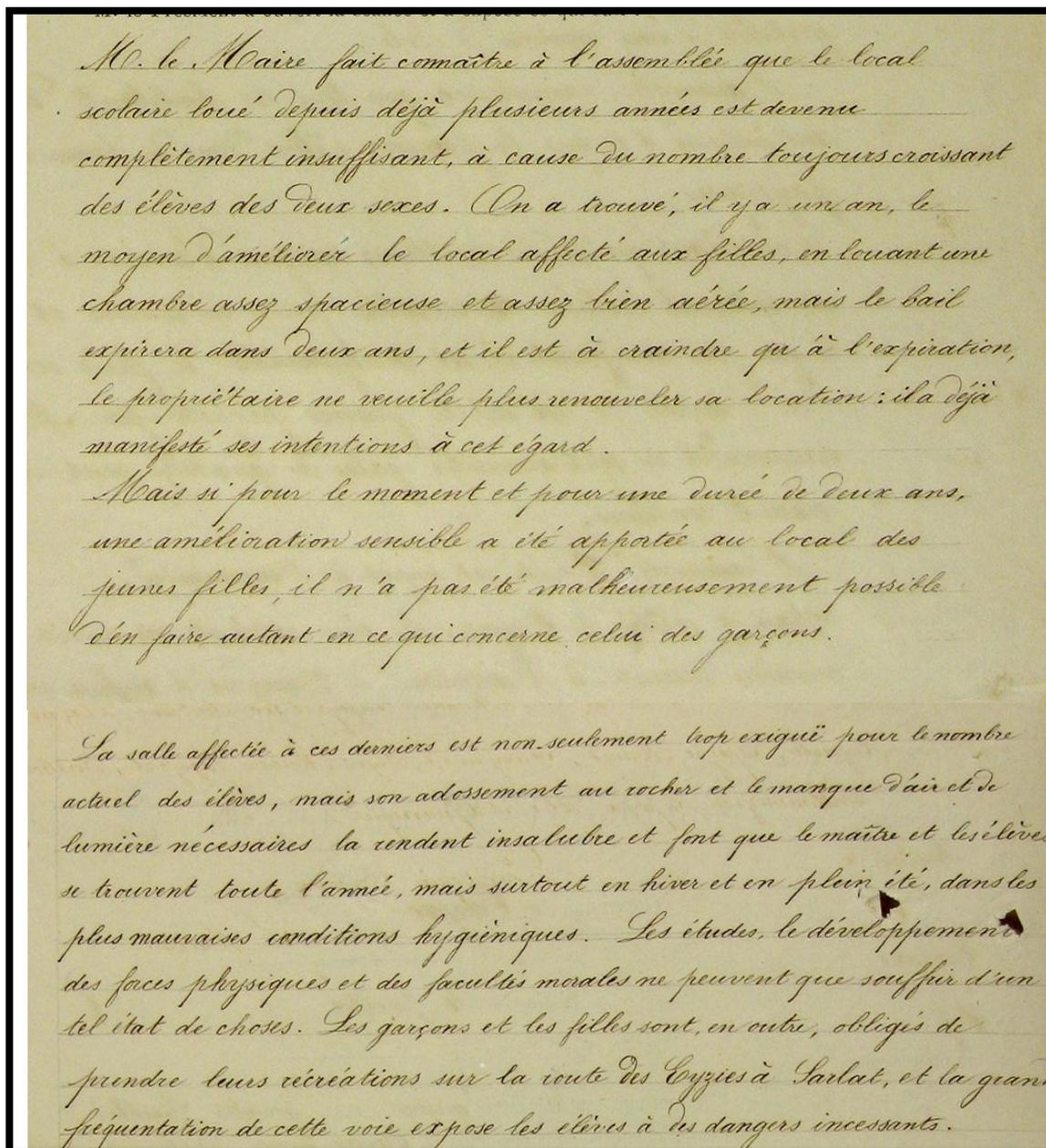
▲ Document 1 – Extrait de la délibération du conseil municipal de Tayac du 4 juillet 1875 (AD24 10 O 171)

Ce 4 juillet 1875, le maire de la commune de Tayac réunit les membres du conseil municipal ainsi que les habitants les plus fortunés.

L'affaire est importante, il s'agit de construire une école aux Eyzies. Cela va coûter beaucoup d'argent. C'est la raison pour laquelle le maire a besoin du soutien de ceux qui paient le plus d'impôts sur sa commune... car c'est en partie sur eux que va peser cette lourde charge.

Les extraits du document que tu as sous les yeux vont ainsi de permettre de comprendre pourquoi le maire et ses conseillers décident de construire cette nouvelle école.

Commence donc par lire les extraits ci-dessous...



fréquentation de cette voie expose les élèves à des dangers incessants.
 De plus, le logement de l'Instituteur et de l'Institutrice est bis-
 insuffisant. Il est donc urgent de mettre fin le plus tôt possible, à de
 si grands inconvénients. Or, comme on se trouve dans l'impossibilité de
 trouver à louer un local scolaire plus convenable que celui que l'on a,
 il faut prendre les mesures nécessaires pour faire construire une maison
 d'école. — D'après les renseignements pris dans d'autres communes qui
 ont déjà fait bâtir, le montant de l'acquisition de l'emplacement ou
 des frais de construction doit s'élever à la somme d'environ vingt mille
 francs. L'Etat et le département venant ordinairement en aide de la
 moitié de la somme à dépenser, il reste à fournir par la commune, une
 somme d'à peu près dix mille francs. — En conséquence, M. le Maire
 propose à l'assemblée de voter une imposition extraordinaire d'une somme
 de dix mille francs à recouvrer en sept annuités égales de quatorze cent
 vingt-huit francs soixante centimes, afin d'assurer à la commune la
 propriété d'une maison d'école.

① - A quelle date la commune des Eyzies décide-t-elle de construire une école ?

② - Calcul combien d'années se sont passées depuis que cette décision a été prise.

③ - Retrouve en cochant les bonnes réponses, les raisons qui poussent le maire des Eyzies à proposer en 1875 la construction d'une nouvelle école.

- L'école existante est trop petite
- L'école existante est loin des Eyzies
- Les habitants demandent au maire une nouvelle école
- Les élèves vont se retrouver sans école
- Les salles de classe de l'école sont en mauvais état.
- Le maire veut faire plaisir aux élèves en leur offrant une nouvelle école

② - Avant la construction de l'école, où se tenait la classe ?

③ - Avant la construction de l'école quel endroit servait de cours de récréation aux enfants des Eyzies ?

④ - D'après le texte, combien va coûter la construction de la future école ?

.....
.....
.....

⑤ - Sachant qu'un franc germinal de l'époque vaut environ 2 euros actuels, combien aurait pu coûter la construction de cette école aujourd'hui ? [Pour calculer utilise la formule suivante : Somme en francs X 2 euros = résultats en euros]

.....
.....

⑥ - En 1875, qui doit payer la construction de l'école ? (attention plusieurs réponses possibles...).

.....
.....
.....

Synthèse : Complète le texte à trou en utilisant les mots suivants : Commune, rocher, Département, Vézère, petite, État, froide, Eyzies, rue.

« En cette matinée de décembre 1875, Pierre a froid aux doigts, il vient de parcourir plusieurs kilomètres à pied pour rejoindre l'école de la commune située au village des près de la qui coule paisiblement au pied des falaises.

Il aperçoit dans la devant l'école adossée au de la falaise, ses camarades qui jouent à la marelle alors que passe un char tiré par deux bœufs qui apportent du charbon à la forge. Le maître ordonne aux élèves de se rassembler en claquant dans ses mains. Chaque garçon entre en silence dans la salle qui est bien trop pour que chacun puisse s'asseoir correctement à son pupitre. Un poêle tente péniblement de réchauffer la pièce qui malgré tout reste bien toute la journée.

Mais depuis quelques mois, Pierre et ses camarades ont entendu dire que le maire aurait l'intention de faire construire une nouvelle école. Celle-ci va coûter chère. On parle de francs, que vont devoir payer à la fois, la C....., le D..... mais également l'E..... »

Bureau.

Enregistré

le

187

86°



Le Président

de la République Française,

Sur le rapport du Ministre de

l'Intérieur et des Cultes:

Sur les délibérations du Conseil
municipal de Cayac (Dordogne), en
date des 4 juillet 1875, 26 novembre 1876,
7 mai et 8 novembre 1877;

Décret:

Article unique.

Est déclarée d'utilité publique la
construction d'une maison d'école mixte avec
mairie à Cayac (Dordogne).

En conséquence, cette commune est
autorisée à acquiescer des Sieurs Delbère et
consorts, soit à l'amiable, au prix fixé
d'après expertise contradictoire, soit par voie

d'expropriation. S'il y a lieu, conformément à la
loi du 3 mai 1841, dix-huit parcelles de terrain
d'une contenance totale de vingt-deux ares un
centiare, estimées deux mille trois cent soixante
et onze francs, telles, au surplus, qu'elles figurent
au plan qui a servi de base à l'enquête.

Il sera pourvu aux dépenses
d'acquisition et de construction évaluées
ensemble à la somme de vingt-cinq mille
trois cent soixante et onze francs, au moyen
d'un secours de l'Etat de neuf mille
francs et d'un emprunt de seize mille six
cents francs, autorisé par un décret en 30
Avril 1879.

Art. 2.

Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes

est

chargé de l'exécution

du présent décret

Fait à

Paris

, le 14 juin 1879

Signé :

M^{te}

de Marc Maron

① - A quelle date ce document a-t-il été rédigé ?

.....
.....

② - Qui a signé ce document ?

.....
.....

③ - Quelle décision est prise ?

.....
.....
.....

④ - Quelle est la superficie du terrain que la commune achète pour construire son école ?
A qui l'achète-t-elle ?

.....
.....
.....

⑤ - Quel est le prix du terrain qu'achète la commune pour construire son école ?

.....
.....

⑥ - Quel est le montant de l'aide qu'accorde l'Etat à la commune des Eyzies pour payer
l'achat de ce terrain et la construction de l'école ?

.....
.....
.....

⑦ - Quelle somme la commune doit-elle rajouter pour finir de payer l'école ? Où va-t-elle la
trouver ?

.....
.....
.....
.....
.....

▲ Document 3 – Extrait de la délibération du conseil municipal de Tayac du 15 septembre 1878 (AD24 10 O 171)

Considérant en outre que la création ^{à compte} de la Caisse des Ecoles donne à la commune la possibilité d'emprunter la somme qui lui est nécessaire dans des conditions qui lui paraissent plus avantageuses,
Décide en outre que M^r le Maire de la Commune de Tayac est autorisé à emprunter à la Caisse pour la construction des maisons d'école la somme de seize mille six cents francs, laquelle somme sera remboursée à la dite Caisse au moyen de 6^e versements semestriels de quatre cent quinze francs chacun.

① - Comment la commune de Tayac décide-t-elle de financer la construction de son école ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vocabulaire

Expropriation : obligation qui est faite à un propriétaire privé de céder son bien à l'Etat ou aux collectivités locales (communes, département).

Caisse des Ecoles : Administration de l'Etat républicain créé en 1878 pour financer la construction d'écoles publiques en France.